



**Surveillance réglementaire des hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'air ambiant  
Complexe de Bétange (Florange) - Valeurs des 12 derniers mois en date du 17 juillet 2023**

Appareil de mesures : préleveur actif haut débit (Digitel)

Norme suivie pour le prélèvement : NF EN 12341

Norme suivie pour l'analyse : NF EN 15549

Durée du prélèvement : 24 heures

Fréquence d'échantillonnage : 1 jour sur 3

(sauf ponctuellement plus rapprochée)

Matrice : air ambiant, fraction particule PM10

Lieu de mesures : complexe de Bétange (Florange, Dept.57)

Unité : ng/m<sup>3</sup>



Résultat inférieur ou égal à la limite de quantification : Application de la LQ/2 selon règles définies par le guide IPR\*

Validation des données : Les mesures 2022 représentées ont été expertisées. Les mesures 2023 représentées sont validées techniquement et environnementalement mais feront néanmoins l'objet d'une dernière validation dès lors que tous les prélèvements de l'année 2023 auront été réalisés.

\*Implementing Provisions on Reporting (dispositions d'exécution sur la déclaration des données)

ng/m <sup>3</sup>	Moyenne glissante des 12 derniers mois	Valeur cible année civile
B(a)P au 17/07/2023	<1 (0,17)	1

**Evolution des concentrations moyennes 24h en benzo(a)pyrène des 12 derniers mois sur le site de Florange (Complexe de Bétange)**

